Justice climatique et genre dans le dernier rapport du GIEC

mardi 21 mars 2023, par Yveline Nicolas

Le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a été publié le 20 mars 2023. Cette synthèse de dix ans de travaux constitue une base scientifique dans le contexte du bilan mondial de l'Accord de Paris à l'ordre du jour de la COP28 (30 novembre au 12 décembre 2023 aux Emirats arabes unis), qui doit faire le bilan mondial de la mise en oeuvre de l'Accord de Paris (COP 21). On note que cette synthèse mentionne des notions comme la "justice climatique", "l'équité", le "genre", les "droits".

Créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme pour l'environnement des Nations unies, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rassemble 195 pays, qui délèguent des scientifiques nationaux, sélectionnés selon leurs compétences dans les domaines traités par les rapports du GIEC, et qui participent sur la base du volontariat.

Le GIEC a pour objectif de "fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade". Site web. Il s'organise en trois groupes de travail : le I sur l'évolution du climat, le Groupe de travail II sur les conséquences, l'adaptation et la vulnérabilité et le III sur l'atténuation du changement climatique.

Le GIEC a publié le 20 mars 2023 son 6ème rapport, qui, après le précédent rapport paru en 2013-2014, fait la synthèse des connaissances scientifiques entre 2015 et 2021 sur le changement climatique, ses causes, ses impacts et les mesures possibles pour l'atténuer et s'y adapter. Cette synthèse constitue une contribution en vue du bilan mondial de l'Accord de Paris prévu à la COP28 à Dubaï aux Émirats arabes, qui se tiendra du 30 novembre au 12 décembre 2023.

Le rapport du GIEC ne comporte pas d'informations nouvelles puisqu'il s'agit d'une synthèse de l'existant. Le réchauffement du climat mondial dû aux activités humaines est un fait établi et la décennie 2011-2020 a été la plus chaude depuis 125 000 ans. Le GIEC rappelle que la température de la surface de la planète a augmenté de 1,1 °C par rapport à la période pré-industrielle, que les 1,5 °C seront atteints au début des années 2030. Rester à ce seuil de 1,5 °C (réchauffement auquel les sociétés humaines peuvent encore s'adapter, sujet traité par le rapport du GIEC de 2018) ou, au pire, parvenir à limiter le réchauffement à 2 °C (limite au-delà de laquelle l'adaptation pourrait ne plus être possible) nécessite de ramener les "émissions nettes" de C02 à zéro d'ici 2050.

Cela implique de diminuer de moitié les émissions avant 2030, de 65% d'ici 2035 et de près de 100% d'ici 2050. Or les émissions de gaz à effet de serre ont continué à augmenter au cours de la dernière décennie, même si deux fois moins vite que lors de la décennie précédente. Actuellement la planète est sur une trajectoire de 3,2° de réchauffement en 2100.

Près de 80% des émissions de gaz à effet de serre sont dues aux infrastructures de combustibles fossiles pour les secteurs des industries, de l'énergie, des transports et des bâtiments. Le reste des émissions est lié à l'agriculture et aux usages des terres.

3,5 milliards de personnes vivent dans des régions vulnérables, susceptibles d'être affectées par des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones, tempêtes, inondations, canicules, sécheresse, etc.).

Les politiques à mettre en oeuvre pour baissser les émissions de GES sont connus et ont été longuement détaillés dans les précédents rapports du GIEC : changer les modes de production et de consommation, le

modèle agricole et alimentaire, agir sur les bâtiments, les transports, accélérer les énergies renouvelables et accroitre l'efficacité énergétique, cesser les subventions aux secteurs pétrolier et gazier et favoriser une électrification bas-carbone ; établir un lien étroit avec les enjeux et politiques pour la biodiversité, le cycle de l'eau, la préservation et restauration des forêts et autres systèmes naturels.

- Télécharger la synthèse du GIEC de mars 2023 (en anglais, 36 p.) ; Les schémas
- Télécharger le rapport complet (en anglais, 85 p.)
- Tous les rapports du GIEC (1990, 1995, 2001, 2007 et 2014)

A ce stade et compte-tenu de l'urgence climatique, beaucoup s'interrogent sur l'intérêt de lancer de nouveaux cycles de rapports, qui prennent plusieurs années, alors que le problème et les solutions ont été abondamment documentés depuis plus de trente ans. De plus, chaque parution donne lieu à de longues négociations puisque tous les Etats doivent avaliser le rapport et que les pays les plus émetteurs de GES freinent autant que possible.

Cependant il est à noter que progressivement, le GIEC a pu faire passer des considérations sur des questions sociales, d'équité et de genre. Le rôle et les droits des peuples autochtones sont cités à plusieurs reprises. Les "approches fondées sur les droits", la "justice climatique" figurent explicitement comme leviers pour l'atténuation et l'adaptation (C.5.2)

Dans le dernier rapport du GIEC, la question du genre est citée à plusieurs reprises, mais essentiellement sous l'angle des "vulnérabilités" et une fois en termes de prise en considération d'acteurs de la société civile :

- Les "impacts négatifs" "sur le *genre* et l'équité", des destructions d'habitat et d'infrastructures, perte de biens et de revenus, santé humaine et sécurité alimentaire. (A.2.6).
- Mettre l'accent sur le renforcement des capacités, le financement, la gouvernance, le transfert de technologie, les investissements, le développement, *le contexte genre* et d'autres considérations d'équité sociale avec la participation significative des peuples autochtones, des communautés locales et des populations vulnérables. (C.4.2)
- Les résultats de l'adaptation pour les plus vulnérables à l'intérieur et entre les pays et régions sont améliorés grâce à des approches axées sur l'équité, l'inclusivité et fondées sur les droits. La vulnérabilité est exacerbée par l'inégalité et la marginalisation liées, par exemple, au *sexe*, à l'appartenance ethnique, aux faibles revenus, à l'habitat informel, au handicap, à l'âge, et aux modèles historiques inéquitables tels que le colonialisme, notamment en ce qui concerne de nombreux peuples autochtones et communautés locales (C.5.3)
- Les vulnérabilités et les risques climatiques peuvent être souvent réduits par des lois, des politiques, des processus participatifs et des interventions soigneusement conçus et mis en œuvre, des processus participatifs et des interventions qui s'attaquent aux inégalités spécifiques au contexte, telles que celles fondées sur le *genre*, l'ethnie, le handicap, l'âge, le lieu et le revenu, l'ethnicité, le handicap, l'âge, le lieu de résidence et le revenu. (C.6.3)
- Le soutien politique est influencé par les acteurs de la société civile, notamment les entreprises, les jeunes, les femmes, les syndicats, les médias, les peuples autochtones et les communautés locales. (C.6.2)

(Traduction Adéquations non officielle du rapport disponible seulement en anglais).

Le GIEC a adopté une politique genre et un plan d'action en 2020. Ses orientations sont d'intégrer une perspective de genre dans ses travaux, assurant un équilibre et l'égalité d'opportunités, animé par un "Gender Action Team". Cette équipe est composée de membres élu-es du Comité exécutif, un représentant du secrétariat et deux membres expert-es nommées par le PNUD et l'Organisation internationale de météorologie.
- Télécharger (en anglais)
- Rubrique genre sur le site du GIEC (en anglais)

Copyright © Site de l'Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article2614